

GAVI Alliance

Formulaire pour les propositions des pays

Réponse aux conditions

Demande de soutien aux vaccins nouveaux ou sous-utilisés (SVN)

présentée par le Gouvernement de Guinea-Bissau

Date de présentation :

Date limite d'envoi des dossiers : 15 novembre 2011

Sélectionnez l'année de début et de fin de votre plan pluriannuel complet (PPAC)

Année de début 2010

Année de fin 2014

Formulaire révisé en janvier 2011 (À utiliser avec les directives de décembre 2010)

Veuillez présenter votre proposition par le biais de la plateforme en ligne https://AppsPortal.gavialliance.org/PDExtranet.

Pour toute demande de renseignements, prière de vous adresser à : <u>proposals@gavialliance.org</u> ou aux représentants d'une institution partenaire de GAVI. Les documents pourront être portés à la connaissance des partenaires de GAVI, de ses collaborateurs et du public. La proposition et les pièces jointes doivent être présentées en anglais, espagnol, français ou russe.

Note : assurez-vous que la demande ait bien été reçue par le Secrétariat de GAVI avant ou au plus tard le jour de la date limite.

Le Secrétariat de GAVI n'est pas en mesure de retourner les documents présentés et les pièces jointes aux pays. Sauf mention contraire du pays, les documents seront communiqués aux partenaires de GAVI Alliance et au public.

CLAUSES ET CONDITIONS GÉNÉRALES DU SOUTIEN DE GAVI ALLIANCE

FINANCEMENT UTILISÉ UNIQUEMENT POUR DES PROGRAMMES APPROUVÉS

Le pays présentant la demande (« le pays ») confirme que tous les fonds fournis par GAVI Alliance seront utilisés et appliqués dans le seul but de réaliser le(s) programme(s) décrit(s) dans la demande de soutien du pays. Toute modification substantielle du/des programme(s) approuvé(s) devra être révisée et approuvée au préalable par GAVI Alliance. Toutes les décisions de financement pour cette demande sont du ressort du Conseil d'administration de GAVI Alliance et sont subordonnées aux procédures du CEI et à la disponibilité des fonds.

AMENDEMENT DE LA PRÉSENTE PROPOSITION

Le pays avertira GAVI Alliance par le biais de son rapport de situation annuel s'il souhaite proposer des changements à la description du/des programme(s) dans sa demande de soutien. L'Alliance instrumentera toute modification qu'elle aura approuvée et la proposition du pays sera amendée.

REMBOURSEMENT DES FONDS

Le pays accepte de rembourser à GAVI Alliance tous les fonds qui ne sont pas utilisés pour le(s) programme(s) décrit(s) dans sa demande. Le remboursement par le pays s'effectuera en dollars des États-Unis, à moins que GAVI Alliance n'en décide autrement, dans les soixante jours après réception par le pays de la démande de remboursement de GAVI Alliance. Les fonds remboursés seront versés sur le(s) compte(s) désigné(s) par GAVI Alliance.

SUSPENSION/RÉSILIATION

L'Alliance peut suspendre tout ou partie de ses financements au pays si elle a des raisons de soupçonner que les fonds ont été utilisés dans un autre but que pour les programmes décrits dans la présente demande ou toute modification de cette demande approuvée par GAVI. GAVI Alliance se réserve le droit de mettre fin à son soutien au pays pour les programmes décrits dans cette demande si des malversations des fonds de GAVI Alliance sont confirmées.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le pays confirme que les fonds apportés par GAVI Alliance ne seront en aucun cas offerts par lui à des tiers, et qu'il ne cherchera pas non plus à tirer des présents, des paiements ou des avantages directement ou indirectement en rapport avec cette demande qui pourraient être considérés comme une pratique illégale ou une prévarication.

CONTRÔLE DES COMPTES ET ARCHIVES

Le pays réalisera des vérifications annuelles des comptes et les transmettra à GAVI Alliance, conformément aux conditions précisées. L'Alliance se réserve le droit de se livrer par elle-même ou au travers d'un agent à des contrôles des comptes ou des évaluations de la gestion financière afin d'assurer l'obligation de rendre compte des fonds décaissés au pays.

Le pays tiendra des livres comptables précis justifiant l'utilisation des fonds de GAVI Alliance. Le pays conservera ses archives comptables conformément aux normes comptables approuvées par son gouvernement pendant au moins trois ans après la date du dernier décaissement de fonds de GAVI Alliance. En cas de litige sur une éventuelle malversation des fonds, le pays conservera ces dossiers jusqu'à ce que les résultats de l'audit soient définitifs. Le pays accepte de ne pas faire valoir ses privilèges documentaires à l'encontre de GAVI Alliance en rapport avec tout contrôle des comptes.

CONFIRMATION DE LA VALIDITE JURIDIQUE

Le pays et les signataires pour le gouvernement confirment que sa demande de soutien et son rapport de situation annuel sont exacts et corrects et représentent un engagement juridiquement contraignant pour le pays, en vertu de ses lois, à réaliser les programmes décrits dans cette demande et amendés, le cas échéant, dans le rapport de situation annuel.

CONFIRMATION DU RESPECT DE LA POLITIQUE DE GAVI ALLIANCE SUR LA TRANSPARENCE ET LA RESPONSABILITÉ
Le pays confirme qu'il a pris connaissance de la politique de GAVI Alliance sur la transparence et la responsabilité et qu'il respecte
ses obligations

UTILISATION DE COMPTES BANCAIRES COMMERCIAUX

Il incombe au pays de vérifier avec toute la diligence requise l'adéquation des banques commerciales utilisées pour gérer le soutien en espèces de GAVI. Le pays confirme qu'il assumera l'entière responsabilité du remplacement du soutien de GAVI en apport de fonds qui serait perdu en raison d'une faillite de la banque, de fraude ou tout autre événement imprévu.

ARBITRAGE

Tout litige entre le pays et GAVI Alliance occasionné par la présente demande ou en rapport avec elle qui n'aura pas été réglé à l'amiable dans un délai raisonnable sera soumis à un arbitrage à la demande de GAVI Alliance ou du pays. L'arbitrage sera conduit conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur. Les parties acceptent d'être liées par la sanction arbitrale, comme règlement final de ce différend. Le lieu de l'arbitrage sera Genève, Suisse. La langue de l'arbitrage sera l'anglais.

Pour tout litige portant sur montant égal ou inférieur à \$US 100 000, un arbitre sera désigné par GAVI Alliance. Pour tout litige portant sur un montant supérieur à \$US 100 000, trois arbitres seront nommés comme suit : GAVI Alliance et le pays désigneront chacun un arbitre et les deux arbitres ainsi nommés désigneront conjointement un troisième arbitre qui présidera.

L'Alliance ne pourra être tenue pour responsable auprès du pays de toute réclamation ou perte en rapport avec les programmes décrits dans cette demande, y compris et sans limitation toute perte financière, conflit de responsabilités, tout dommage matériel, corporel ou décès. Le pays est seul responsable de tous les aspects de la gestion et de la mise en œuvre des programmes décrits dans la présente demande.

1. Réponse aux conditions

I. Vaccin: Antipneumococcique, (PCV13), 1 doses/flacon

Condition 1:

La Guinée Bissau doit fournir un acte du CCIA certifiant qu'avant l'envoi des vaccins dans le pays, la chaîne de froid à tous les niveaux, sera fonctionnelle et aura une capacité suffisante pour stocker ces vaccins.

Renforcement des capacités de la chaine de froid

L'analyse de situation en matière de capacité de stockage fait ressortir les constats suivants dans la perspective de l'introduction des deux vaccins dont le vaccin contre les infections à pneumocoque en Janvier 2013 et le vaccin contre les infections à rotavirus en 2014.

- Pour l'introduction du pneumocoque en 2013

- Φ Au niveau central, la capacité de stockage actuelle de 5m3 est suffisante pour l'introduction de ce vaccin et n'a donc pas besoin d'investissement additionnel.
- ☑ Par contre, certains aires sanitaires ont besoin d'être renforcés dès 2012 au regard de leur capacité de stockage actuelle soit inexistante soit insuffisante pour répondre aux besoins additionnels tant en 2013 qu'en 2014.

Il s'agit des aires sanitaires suivants répartis par régions sanitaires et par types de réfrigérateurs.

Tableau 1. Besoin en réfrigérateurs pour 2012

Régions sanitaires	Nombre d'aires sanitaires	Réfrigérateurs		Couts (USD)	
		Types	Nombres		
BAFATA	7	TCW3000DC	10	31.070	
BIJAGOS	1	TCW3000DC	1	3.107	
BIOMBO	3	TCW3000DC	3	9.321	
CACHEU	11	TCW3000DC	11	34.177	
		PS65i	1	1.820	
QUINARA	5	TCW3000DC	5	15.535	
GABU	11	TCW3000DC	12	37.284	
010	7	TCW3000DC	9	27.963	
FARIM	11	TCW3000DC	1	3.107	
TOMBALI	8	TCW3000DC	7	21.749	
		PS65	1	1.820	
SAB	13	TCW3000DC	19	59.033	
Total	67		80	245 986	

Source: Direction du PEV.

Condition 2:

La Guinée Bissau doit réviser ses objectifs de couverture vaccinale afin qu'ils soient graduels et plus réalistes. Les besoins d'appuis et les montants de cofinancement seront revus en conséquence.

La Direction nationale du Programme Elargi de vaccination de la Guinée Bissau, tenant compte de nombreux défis en matière d'introduction de nouveaux vaccins et de certaines contraintes telles que le manque de ressources humaines dans de nombreux centres de santé des aires sanitaires ainsi que l'insuffisance de ressources financières et matérielles pour la réalisation des stratégies avancées et mobiles a révisé ses objectifs de la manière suivante.

1. Le vaccin contre les infections à pneumocoque ne sera introduit que en Janvier 2013 en vue de permettre une meilleure préparation

Tableau 2. Ojjectifs de couverture vaccinale révisés et les besoins d'appuis et les montants de Cofinancement

	Antigènes	2011	2012	2013	2014	2015
Couverture vaccinale	Pneumo			60%	93%	95%
	Rota				60%	95%
Soutien de GAVI (USD)				182 656	237 709	301 636
Cofinancement				36 531	47 542	60 327

Condition 3:

Compte tenu de l'historique de défaut de paiement du cofinancement, la Guinée Bissau doit fournir un engagement du gouvernement et/ou des partenaires à honorer le paiement de la part de cofinancement pour le nouveau vaccin.

II. Vaccin: Antirotavirus pour calendrier 2 doses

Condition 1:

La Guinée Bissau doit fournir un acte du CCIA certifiant qu'avant l'envoi des vaccins dans le pays, la chaîne de froid à tous les niveaux, sera fonctionnelle et aura une capacité suffisante pour stocker ces vaccins.

- Pour l'introduction du Rotavirus en 2014

Au niveau central on aura besoin de renforcer la capacité de la chambre froide avec l'installation d'une capacité additionnelle de 20 m3 pour un cout estimé à 50 000 \$US.

En ce qui concerne les aires sanitaires, les besoins indiqués dans le tableau ci dessous devraient être comblés en vue de pouvoir disposer d'une capacité de stockage adéquate aussi bien au niveau central que périphérique.

Il s'agit des aires sanitaires suivantes réparties par régions sanitaires et par types de réfrigérateur

Tableau 3. Besoins en réfrigérateurs pour 2013

Régions sanitaires	Nombre d'aires	Réfrigérateurs		Couts (USD)	
	sanitaires	Types	Nombres		
Niveau Central	= 0	Chambre Froid 20 m3	1	50.000	
BAFATA	10	TCW3000DC	7	21.749	
		PS65i	4	7.280	
BIJAGOS	1	PS65i	1	1.820	
ВІОМВО	5	TCW3000DC	2	6.214	
		PS65i	3	5.460	
BOLAMA	1	PS65i	1	1.820	
CACHEU	6	TCW3000DC	1	3.107	
		PS65i	5	15.535	
GABU	7	TCW3000DC	1	3.107	
		PS65i	6	10.920	
OIO	6	TCW3000DC	6	18.642	
FARIM	3	TCW3000DC	1	3.107	
		PS65i	2	3.640	
TOMBALI	1	TCW3000DC	1	3.107	
SAB	10	TCW3000DC	15	46.605	
TOTAL	50		56	195.678	

Source: Direction du PEV

En résumé il faudra au total environ 136 réfrigérateurs répartis sur deux ans en plus d'une chambre froide de 20m3 pour permettre au pays de disposer d'une capacité adéquate de chaine de froid pour pouvoir introduire le pneumo en 2012 et le Rota en 2014.

Le cout total de l'opération devra être de 245 986 \$US en 2012 et de 195 678 \$US en 2013.

En ce qui concerne le financement, le Gouvernement envisage deux solutions dont l'une à court terme c'est à dire au cours de l'année 2012 et l'autre à moyen terme (2013).

- En 2012, le Gouvernement compte solliciter l'appui financier de ses partenaires traditionnels notamment l'UNICEF pour la couverture des besoins en réfrigérateurs des aires de santé avec des centres de santé avec des capacités de stockage insuffisantes ou voire même inexistantes. Il s'agira de fournir 80 réfrigérateurs pour un cout total estimé à 245 986 \$US.
- En 2013, le Gouvernement tout en compte renégocier les axes d'intervention du volet Renforcement du système de santé conclu avec GAVI en vue d'allouer une partie des ressources au renforcement de la chaine de froid des surtout en ce qui concerne les aires sanitaires. Il s'agit de mobiliser environ 200 000\$US pour couvrir les besoins financiers de renforcement de la capacité de la chaine de froid aussi bien au niveau central que des aires de santé pour permettre de disposer d'une capacité adéquate de chaine de froid en vue de l'introduction du vaccin Rota en 2014.

En conclusion le Gouvernement compte donc mobiliser environ 446 000 \$US pour la couverture des besoins financiers en vue de renforcer la capacité de la chaine de froid en 2012 et 2013.

Condition 2:

La Guinée Bissau doit réviser ses objectifs de couverture vaccinale afin qu'ils soient graduels et plus réalistes. Les besoins d'appuis et les montants de cofinancement seront revus en conséquence.

L'introduction du vaccin contre les infections à rotavirus prévue en 2013 a été repoussée à 2014.

Sur la base de ces indications, le tableau suivant indique les nouveaux taux de couverture vaccinale, les montants de soutiens sollicités auprès de GAVI et les montants de cofinancement que le Gouvernement devra payer sur les prochaines années en ce qui concerne le pneumo et le Rota (Voir le tableau 2)

Condition 3:

Compte tenu de l'historique de défaut de paiement du cofinancement, la Guinée Bissau doit fournir un engagement du gouvernement et/ou des partenaires à honorer le paiement de la part de cofinancement pour le nouveau vaccin.

Sur la base de ces indications, le tableau suivant indique les nouveaux taux de couverture vaccinale, les montants de soutiens sollicités auprès de GAVI et les montants de cofinancement que le Gouvernement devra payer sur les prochaines années en ce qui concerne le pneumo et le Rota (Voir le tableau 2)

Condition 3:

Compte tenu de l'historique de défaut de paiement du cofinancement, la Guinée Bissau doit fournir un engagement du gouvernement et/ou des partenaires à honorer le paiement de la part de cofinancement pour le nouveau vaccin.

2. ignatures du Gouvernement

Prière de saisir le nom de famille en lettres maiuscules.

Ministre de la Santé (ou son représentant autorisé)	:		
Nom : CAMILO SIMÕES PEREIRA	Nom: JOSÉ MÁRIO VAZ Date [s[n]n		
Date 15/0/84			
Signature	Signature		

<u>Ce document a été préparé par (Dans le cas où le Secrétariat de GAVI aurait des questions concernant cette proposition, ces personnes pourront être contactées)</u>

Prière de saisir le nom de famille en lettres majuscules.

Nom complet	Fonction	Téléphone	Courriel	Action
BETI CO	DIRECTRICE DU PEV	+245 663 30 27	bcomanjuba@gmail.com	
UMARO BA	DIRECTEUR GENERAL DE PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ	+245 663 77 39	Cristhianssan1973@hotmail.com	